

paie sa part du prêt jusqu'à l'échéance. Constituées au cours de l'après-guerre, ces coopératives ont permis d'électrifier environ 90 p. cent des 60 000 fermes de l'Alberta.

Le logement

Les coopératives de logement, qui se sont organisées d'abord en Nouvelle-Écosse, ont gagné graduellement toutes les provinces. À l'origine, les coopératives d'autoconstruction ont prédominé. Dans ce type de coopérative, des familles s'unissent pour construire (de leurs propres mains, dans toute la mesure du possible) des maisons unifamiliales. Ces dernières années, les coopératives de «location simple», prévoyant la propriété collective de logements multifamiliaux, ont fait leur apparition. Il s'agit d'associations généralement sans but lucratif regroupant les habitants de tout un quartier qui bénéficient d'un certain nombre de services en commun. Dans ce cas, les membres ne participent pas eux-mêmes aux travaux de construction; ils font appel aux services d'un constructeur professionnel. Ils doivent payer un loyer couvrant l'amortissement des frais d'investissement pour la durée utile des immeubles, le coût des taxes et les dépenses courantes. En vertu de la Loi nationale sur l'habitation, les coopératives de logement peuvent obtenir des prêts, un certain nombre de coopératives de crédit immobilier

ayant été approuvées comme bailleurs de fonds en vertu de cette loi. En 1978, on comptait plus de 200 coopératives de logement constituées en sociétés. La moitié environ possédait plus de 7 000 unités d'habitation occupées. Les autres avaient entrepris la construction de 1 000 unités environ (à peu près 2 000 unités supplémentaires se trouvaient à divers stades de planification).

Les coopératives de production

Les coopératives de production offrent des services directement liés au domaine de l'agriculture (insémination artificielle par exemple) ou s'occupent directement de la production (en particulier, de l'exploitation coopérative de domaines agricoles). Les deux principaux genres de coopératives appartenant à cette catégorie (plus des deux tiers du chiffre d'affaires total) sont les coopératives de producteurs de bois et les coopératives d'éleveurs dont la fonction première est d'assurer le financement de l'alimentation du bétail. Récemment, les coopératives de machines agricoles — où les gros articles, tel l'équipement servant à la récolte des céréales, sont propriété commune — et les fermes coopératives ont connu un regain de popularité en Saskatchewan grâce aux efforts déployés par le gouvernement provincial pour faire connaître aux cultivateurs les avantages de la production coopérative. En 1976, le